



## TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 09 juillet 2020

ÉQUIPEMENT

## SOUS-TRAITANCE : LE JUGEMENT D'APPEL DU 18 JUIN 2020 DONNE RAISON À LA CGT !

**SNCF Réseau a été condamné par la justice une seconde fois pour ne pas avoir consulté les Instances Représentatives du Personnel dans le cadre de l'utilisation de la sous-traitance.**

La Fédération CGT des cheminots avait alerté les cheminots de l'Équipement, qu'un référé en justice obligeait SNCF RÉSEAU à stopper l'ensemble de sa maintenance et de ses travaux externalisés depuis la date du 05 septembre 2019, suite à un défaut de consultation des élus des CSE des Zones de Production. La direction, qui était soumise au paiement des astreintes jusqu'à consultation, a préféré payer ces astreintes avec l'argent des cheminots plutôt que de respecter le jugement et a fait appel de cette décision de justice.

Malgré tout l'acharnement qu'elle aura pu mettre pour gagner cet appel, la justice, dans un arrêt du 18 juin 2020, confirme toutes les dispositions de l'ordonnance de référé du 1<sup>er</sup> août 2019 et condamne SNCF RÉSEAU.

La politique menée par SNCF Réseau qui consiste à externaliser massivement nos métiers et missions, afin de privatiser nos emplois, n'est plus acceptable.

Si les compétences-clés doivent être conservées en interne dans le cadre du contrat pluriannuel 2017-2026, il n'en demeure pas moins que la stratégie d'externalisation de SNCF Réseau a eu comme conséquence ces 15 dernières années, de diminuer les effectifs du collège exécution de 36% tout en accroissant les tâches et les contraintes sur les agents d'encadrement !

Cette politique de casse de l'emploi ne permet pas de donner les moyens aux cheminots d'assurer correctement l'entretien du réseau et dans de bonnes conditions de travail.

La loi LOM, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, va permettre aux territoires de lancer des appels d'offres. Dès la seconde semaine de juillet, les responsables politiques de la région Grand-Est vont ouvrir le bal dans le cadre d'une délibération permettant ainsi de lancer les appels d'offres et permettre de confier la gestion et l'entretien de nos lignes aux entreprises privées !

Ainsi, plusieurs lignes risquent de ne plus être entretenues par les cheminots et pire encore, la SNCF n'aura même pas le droit de se positionner sur certains appels d'offres !

Pour la première fois, un Directeur de Territoire de Production, au cours d'une plénière de CSE, a laissé entendre qu'il y aurait une possibilité de transférer des cheminots de Réseau vers ces entreprises privées !



Les métiers de l'Équipement dans leur diversité, leurs missions, doivent être réalisées par des cheminots formés, en nombre suffisant, afin de garantir un service public de qualité en toute sécurité.

Transférer nos métiers vers des entreprises privées et livrer ainsi un bien de la Nation et le savoir-faire des cheminots aux actionnaires du privé n'est pas acceptable !

**La CGT rappelle qu'elle attend des réponses claires sur ses revendications légitimes, à savoir :**

- La réalisation de tous les recrutements prévus au budget 2020 ;
- Un plan de recrutements ambitieux et immédiat à l'Équipement pour les 3 prochaines années ;
- La ré-internalisation des charges, avec en premier lieu, l'ensemble des missions de sécurité ;
- Un niveau de formation élevé en adéquation avec les besoins pour une parfaite connaissance des règles de maintenance, tant au niveau de la production que de la mise en œuvre de celles-ci ;
- Le retour aux « blanc-travaux » pour permettre une bonne politique d'entretien du réseau ;
- Des moyens matériels supplémentaires pour les cheminots afin qu'ils puissent assurer correctement leurs missions ;
- Une véritable harmonisation en termes de politique de sécurité et de prévention des risques.

**Ensemble, pour se faire entendre !**

**F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
Email : .....



**BULLETIN D'ADHESION**

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur: ..... Tél : .....  
Syndicat : ..... Tél : .....  
Nom du contact : .....  
Nom du syndiqué : .....

